



Tél : 05 61 89 08 41

Le 10 septembre 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Marie ASPE, Suzanne BERSON BELLOT, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Jean-François GRAND, Franck FEUILLERAT, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, René LOUGARRE, Nadège MIR, Marc TONELLI, Sébastien TONELLI.

Représenté : Louis DUCOS.

Secrétaire de séance : Marie ASPE

Compte rendu du 10 juillet 2020 approuvé à l'unanimité.

CONVENTION ACHAT DE MASQUE

Dans le cadre de la lutte contre le COVID19, un groupement de commande de masques de protection a été mis en œuvre par la Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges. La commune de Labarthe-Inard a souhaité y participer et a commandé 1 000 masques afin de les distribuer gratuitement aux administrés.

Afin de formaliser l'engagement de la commune et d'effectuer le remboursement à la communauté de communes, une convention doit être signée par les 2 parties.

Voté à l'unanimité

Afin de pouvoir procéder au remboursement, il convient de réaliser un mouvement de crédit au budget pour un montant de 1 680 €.

Voté à l'unanimité

CREATION REGIE MARCHÉ

Suite à la création du marché mensuel et afin de mieux gérer les recettes et les dépenses, il convient de mettre en place une régie d'avance et de recette.

Voté à l'unanimité.

INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote de la réduction de l'indemnité du Maire, la Sous-Préfète demande à Monsieur le Maire de justifier cette demande par le biais d'une attestation.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE AU MAIRE

Suite à la délibération prise par le conseil municipal attribuant les compétences au maire, il convient de la compléter et de fixer des limites en terme de contrat d'assurance, d'urbanisme et de demande de subvention.

Voté à l'unanimité.

COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une délibération doit être prise concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale à la Présidente de la Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges. Afin de mieux répondre à cette demande de transfert, le conseil municipal décide de repousser cette décision, en attente d'étude du dossier avec la Communauté de Communes.

RECIPROCATEUR

Suite à l'achat de réciprocateur, il convient de réaliser un mouvement de crédit au budget annexe pour un montant de 1 600 €

Voté à l'unanimité

CONVENTION GIRATOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le Conseil municipal concernant l'entretien du giratoire. Certains points de la convention sont encore à discuter avec le Conseil Départemental.

AIDE AU LIBAN

Une demande d'aide au LIBAN a été faite auprès de la commune, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Vote 2 pour, 13 contre. Chacun étant libre de faire un don personnalisé.

ATTRIBUTION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission Jeunesse / Sport / Associations fait le point sur les différentes demandes de subvention dernièrement reçues. Il est décidé de verser prochainement la subvention à l'association « Cercle Inardais de Belote » et « Les vergés retrouvés du Comminges ».

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions sont force de proposition. La décision revient au Conseil Municipal.

VEHICULE ELECTRIQUE

Un projet d'achat de véhicule électrique pour les employés communaux est en cours d'étude. Nous sommes dans l'attente des devis de trois fournisseurs.

ECOLE

- Souscription à l'application EDUCARTABLE dont le coût s'élève à 46 €/an. Cette application permet la liaison entre les parents et les enseignantes.

- **Un règlement intérieur pour la cantine a été proposé par la commission affaires scolaires. Il est approuvé par l'ensemble du conseil municipal**
- **La demande d'une ATSEM supplémentaire est en attente de décision.**

BATIMENT ANCIENNE POSTE

- **Étude en cours pour l'installation d'un commerce**
- **Le local poste va être dégagé des équipements actuels**

INFO SIVOM

Énumération des nouveaux élus suite à l'élection du nouveau président et des vice-présidents. Un conseil syndical se réunira prochainement pour mettre en place les diverses commissions.

QUESTIONS DIVERSES

- **Les travaux avancent sur l'appartement du rez-de-chaussé. La mairie a déjà reçu une demande de location. La communauté de communes Coeur et Coteaux du Comminges subventionne une partie des travaux à hauteur de 15 % par le biais d'un fond de concours.**
- **SICASMIR : prochainement élection du nouveau président.**
- **Aire de jeux : début de l'installation le 16 septembre 2020**
- **Prévision d'un concert à l'Église, première quinzaine de décembre (date à définir)
Prévision d'un concert Jazz à la salle des fêtes en octobre, organisé et financé par le Conseil Départemental.**
- **Mise à disposition des salles communales pour les associations du village : un protocole sanitaire va être rédigé et envoyé à toutes les associations, il sera aussi affiché dans chaque salle.**
- **Marché : une demande de remboursement de frais faite par le CIF liés au différent frais engendré par les marchés du 26 juillet et 30 août pour un montant de 325,32 € . Voté à l'unanimité**
- **Photocopieurs : plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement du copieur de l'école et celui de la mairie.**
- **Opération brioche 2020 par l'AGAPEI : la mairie a été contacté par l'association AGAPEI qui renouvelle son opération brioche en proposant la vente de brioche fabriqué par des personnes handicapées. Le conseil municipal décide de commander 20 paquets de briochette qui seront utilisés pour le goûter des enfants à l'école.**
- **Monsieur PONS Joseph propose de vendre à la commune son terrain situé au niveau du lac de la Hierle. Après la présentation du plan , le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour un montant de 350 €.**
- **Un point sur les chemins de randonnée : présentation de la carte avec quelques explications par la commission qui souhaite mettre en place un chemin de randonnée pédestre autour du village.**

La séance levée à 22 h 20



